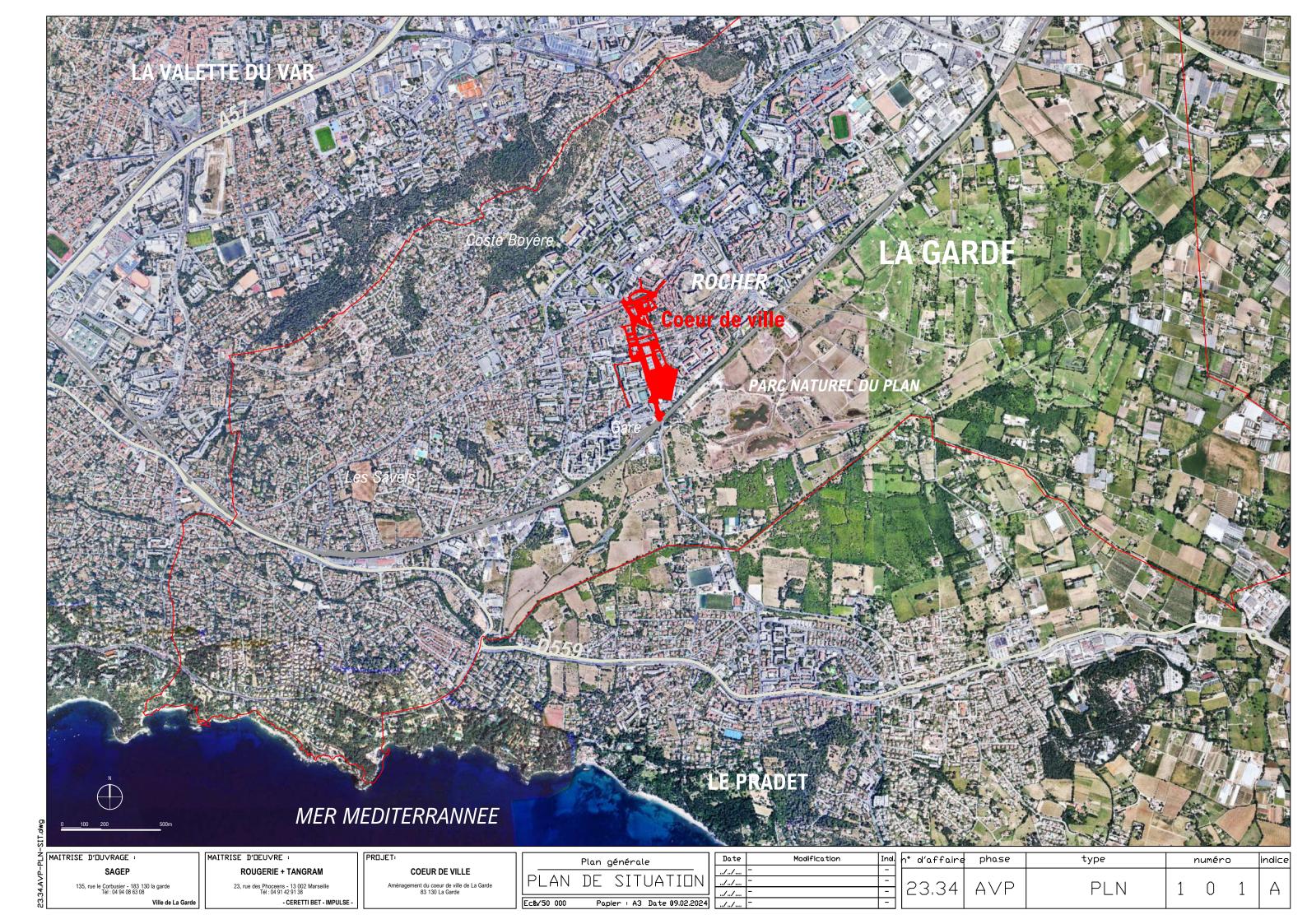


ANNEXE 3 : Plan de situation de l'opération



# 2. PLAN RÉGLEMENTAIRE

# **CONTRAINTES**

Le projet est soumis à divers contraintes réglementaires.

#### PLU

- Zones UA.UC.UP
- Alignements structurants Av. J.Jaures
- Zone réservée pour un futur BHNS
- Élément du Patrimoine, Mairie. Eglise
- Linéaires commerciaux Av. J. Jaures

# PER, Bassin versant de l'Eygoutier

ZONE ROUGE, sont admis:

- les travaux et installations destinés à réduire les conséquences du risques d'inondation
- · les espaces verts, les jeux et les aires de sport
- les réseaux d'irrigation
- la réalisation de déblais remblai à l'équilibre

#### **ZONE BLEUE**

Sont admis:

• construction côte PHE +20cm

## **OAP, Nature en Ville**

#### **OBJECTIFS**

- Connexions entre le Thouar et le Plan
- Support de biodiversité "ordinaire"
- · Bien-êtres des gardéens
- · Lien social et récréatif
- Cycle de l'eau
- Attractivité de la ville

## PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- Piste cyclable le long de J.Jaurès
- Espaces à desimperméabiliser
- Espaces à réaménager dans un objectif de Nature en ville
- Armature verte à préserver et à créer
- Zone d'expansion des crues
- Parc ou jardin

## PRINCIPES ÉCOLOGIQUE

- Essences locales
- Diversifier les alignements et les strates
- Pailler les espaces verts
- Bannir les invasifs et éviter les palmiers
- Réduire la pollution lumineuse
- Privilégier les clôtures perméables

